

# ANGLAIS INTENSIF UNIVERSEL EN 6<sup>e</sup> ANNÉE

*La charrue avant les boeufs !*



DENIS SIMARD

En annonçant un programme d'anglais intensif pour tous les élèves de 6<sup>e</sup> année, le premier ministre du Québec a pris une décision lourde de conséquences au regard de la réussite des élèves. Outre le fait de surprendre les acteurs du réseau scolaire, cette pré-

sentation que tous les élèves puissent faire le programme de 6<sup>e</sup> année dans la moitié moins de temps que prévu a profondément heurté les enseignantes et enseignants.

## *Amputer les matières académiques de 400 heures*

Comment croire que c'est possible sans effet sur le parcours scolaire des élèves? Dans l'édition du quotidien Le Soleil du jeudi 19 janvier 2012, le directeur des services éducatifs de la Commission scolaire des Découvreurs, monsieur Alain Saint-Pierre, estime que c'est possible :

« On s'aperçoit bien souvent que les enseignants, dans leur perception du programme et ce qu'ils font en classe, vont nécessairement beaucoup plus loin que ce que le programme demande et ce que la progression des apprentissages demande au niveau des enseignants. C'est heureux, parce que les enseignants sont en mesure d'en faire plus que le programme en demande, pour-

suit-il. Mais, dans un contexte où on a moins de temps disponible, on va vraiment inviter les enseignants à se ramener le plus près possible du programme. »

Soyons sérieux! À moins de vivre sur une autre planète, croire que le programme permette autant de latitude et par le fait même, demander à tous les élèves de faire une année scolaire en cinq mois plutôt que dix est du domaine de l'utopie.

## *La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean l'expérimente avec succès... Qu'en est-il vraiment?*

*...faire une année scolaire en cinq mois plutôt que dix est du domaine de l'utopie*

« L'anglais intensif y est enseigné dans 16 des 21 écoles primaires. Certaines écoles n'enseignent l'anglais intensif que tous les deux ans, lorsqu'elles ont des classes composées d'élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années. Dans d'autres

établissements plus petits, les quelques élèves de 6<sup>e</sup> année changent d'école pour apprendre l'anglais, en se greffant à un autre groupe d'élèves dans le village voisin. » PUBLIÉ LE 26 FÉVRIER 2011 DANS LE SOLEIL

Quelques enseignantes et enseignants du Lac-Saint-Jean ont été rencontrés par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) pour avoir l'heure juste au sujet des informations véhiculées par la commission scolaire qui fait de l'implantation de l'anglais intensif un succès.



---

Le SERQ a également contacté le syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean pour avoir de plus amples informations. Voici quelques éléments intéressants.

Tout d'abord, ils soulignent que les différentes formes de soutien annoncées au début du projet ont disparu et que l'accompagnement pédagogique pour l'académique est inexistant. De plus, bien qu'on ait promis à tous des mesures d'appui pour les élèves qui auraient des difficultés, après une année et demie, celles-ci avaient disparu. C'est au titulaire de 6<sup>e</sup> année qu'incombe cette responsabilité. À titre d'exemple, des cliniques de mathématiques et de français sont offertes aux élèves le midi avant leur entrée au secondaire. Pour les titulaires, il est complètement faux de dire que le service est bonifié. En anglais, les élèves réussissent bien, mais en français et en mathématique, ils peuvent avoir des échecs. Malgré cela, ils se dirigeront quand même au secondaire. Depuis l'implantation du programme d'anglais intensif, les moyennes des groupes de secondaire I n'ont jamais été si faibles. Il est à noter également que les titulaires de 6<sup>e</sup> année sont pour la plupart à statut précaire et qu'entre 50 et 75 % d'entre eux changent à chaque année.

### *Aucune obligation avant 2015-2016*

Malgré la volonté de certaines commissions scolaires d'aller de l'avant, il n'y a aucune obligation d'implanter ce programme avant l'année scolaire 2015-2016. La Commission scolaire des Premières-Seigneuries nous a avisés que seule l'école institutionnalisée des Beaux-Prés et de la Pionnière serait visée pour l'année 2012-2013.

**Il est important de noter que seul le conseil d'établissement peut prendre la décision d'implanter le programme d'anglais intensif avant 2015-2016.** Le SERQ est déjà au travail pour soutenir cette école dans sa démarche. En ce qui concerne la Commission scolaire de la Capitale, douze écoles primaires avaient été ciblées pour procéder à cette implantation dès l'an prochain. Compte tenu des interventions du SERQ et de celles des enseignantes et enseignants de ces

écoles, la commission scolaire a décidé de reporter d'un an cette implantation. Bravo! Cependant, la partie est loin d'être gagnée.

### *Les titulaires de 6<sup>e</sup> année... loin d'être les seuls à s'inquiéter*

La position des membres du SERQ est sans équivoque : **« l'implantation d'un programme obligatoire d'anglais intensif à tous les élèves de 6<sup>e</sup> année tel qu'imposé par le premier ministre est une erreur qui doit être dénoncée. »**

Comme enseignante et enseignant, une de nos premières préoccupations est la réussite de tous les élèves. Nous sommes toutes et tous conscients qu'une telle orientation politique aura des impacts sur cette réussite.

À cet effet, un plan d'action a été adopté lors de la séance du conseil des personnes déléguées, le 17 janvier dernier. Outre les interventions auprès des commissions scolaires, nous voulons sensibiliser les parents ainsi que la population en général sur les écueils d'un tel projet. Rencontre des comités de parents, campagne médiatique de sensibilisation du grand public, interventions auprès des conseils d'établissement, voilà autant d'actions que nous voulons mener dans les prochaines semaines.

### *En terminant*

Monsieur Charest, des projets d'anglais intensif se vivent déjà dans les écoles du Québec. Cependant, le modèle que vous voulez imposer n'a pas beaucoup de comparable, compte tenu du caractère sélectif de nombreux projets existants. **Ne serait-il pas pertinent de prendre le temps de faire une analyse approfondie des avantages et inconvénients d'une telle orientation politique avant de foncer tête baissée et de risquer de compromettre la réussite des élèves?**

*Denis Simard, président*

---



# ASSURANCES COLLECTIVES

TABLEAU DES PRIMES PAR 14 JOURS POUR L'ANNÉE 2012			
	INDIVIDUELLE	MONOPARENTALE	FAMILIALE
Maladie 1	26,85 \$	39,96 \$	66,21 \$
Maladie 2	33,99 \$	50,78 \$	82,12 \$
Maladie 3	42,88 \$	64,14 \$	101,96 \$
Complémentaire 1 - Soins dentaires	10,79 \$	16,39 \$	27,17 \$
Complémentaire 2 Assurance salaire de longue durée Régime « B »	1,120 % du salaire		

POUR CONNAÎTRE LE DÉTAIL DE VOS PROTECTIONS D'ASSURANCE, SELON LE RÉGIME CHOISI, CONSULTEZ LE SITE SUIVANT : [http://securitesociale.csq.qc.net/sites/1687/documents/assurances/coup\\_oeil\\_2012\\_fran.pdf](http://securitesociale.csq.qc.net/sites/1687/documents/assurances/coup_oeil_2012_fran.pdf)



Pour empêcher que le travail nous brise...

1<sup>re</sup> partie

Le milieu de l'enseignement a connu, ces dernières années, de nombreux bouleversements. Les directions des commissions scolaires et d'école s'orientent de plus en plus vers une approche managériale de l'éducation, réduisant ainsi l'espace décisionnel du personnel enseignant et niant de plus en plus son expertise professionnelle. De plus, les coupures dans le monde de l'éducation et l'intégration massive des élèves HDAA en classe ordinaire ont eu pour effet de rendre le travail enseignant plus complexe et il faut souvent pallier le manque de ressources pour effectuer, en plus du travail d'enseignement, des tâches auparavant confiées aux éducateurs spécialisés, aux psychologues ou aux orienteurs. On assiste aussi à une plus grande précarisation du travail et, conséquemment, à un plus grand roulement de personnel. Par ailleurs, en même temps que les ressources se raréfient, les attentes à l'égard de la qualité de l'éducation s'accroissent. Tous ces éléments conjugués risquent de mener le personnel enseignant à un grand sentiment de fatigue, d'usure mentale et de le rendre plus vulnérable aux conflits interpersonnels. Comment s'en prémunir?

- éviter l'isolement à tout prix;
- partager nos difficultés avec les collègues de travail;
- se réserver des moments de partage avec l'équipe, par exemple, pourquoi ne pas organiser des dîners collectifs ou un 5 à 7 sur une base régulière?
- prendre le temps d'analyser ensemble les difficultés liées à l'organisation de travail et chercher les solutions appropriées;
- oeuvrer de concert avec le syndicat pour régler les problématiques vécues.

Travailler en groupe, c'est toujours gagnant!

*Laure Lapierre, avocate et conseillère syndicale*

# PRÉLÈVEMENTS 2012



VOICI LE DÉTAIL DES CHANGEMENTS  
QUE VOUS POURREZ OBSERVER  
SUR VOTRE PAIE EN CETTE ANNÉE 2012

		2011	2012	AUGMENTATION ANNUELLE POSSIBLE
RREGOP	Taux de cotisation	8,69 %	8,94 %	
	Exemption	16 922,50 \$	16 533,00 \$	
	Cotisation maximale	4 673,60 \$	4 953,92 \$	
				280,32 \$
RRQ	Taux de cotisation	4,95 %	5,025 %	
	Exemption	3 500,00 \$	3 500,00 \$	
	Cotisation maximale	2 217,60 \$	2 341,65 \$	
	Maximum assurable	48 300,00 \$	50 100,00 \$	124,05 \$
RQAP	Taux de cotisation	0,537 %	0,559 %	
	Cotisation maximale	343,68 \$	368,94 \$	
	Maximum assurable	64 000,00 \$	66 000,00 \$	25,26 \$
AE	Taux de cotisation	1,41 %	1,47 %	
	Cotisation maximale	623,22 \$	674,73 \$	
	Maximum assurable	44 200,00 \$	45 900,00 \$	51,51 \$

*Lucille Paradis,*  
Adjointe à la comptabilité



# ÉVALUATION DES ÉLÈVES EN RETARD D'APPRENTISSAGE

*pour que la réalité ne soit plus cachée*

L'évaluation des élèves en écart de cycle a suscité beaucoup de discussions dans les dernières années. Cette année, l'instruction annuelle est venue apporter des précisions et nous étions heureux de constater qu'elle était comprise de la même façon par tous. Malgré tout cela, une certaine confusion s'est installée dans les milieux. En effet, si du côté de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries la très grande majorité des enseignantes et enseignants ont inscrit le véritable résultat des élèves en retard d'apprentissage, le portrait est tout autre à la Commission scolaire de la Capitale. Sur les bulletins de ces élèves, on voit apparaître parfois la véritable note ou 20 %, l'inscription EC ou la case blanche.

Pour la 2<sup>e</sup> étape, il nous a semblé important de clarifier les choses. Afin de donner une orientation commune et d'éviter que l'intégration de ces élèves soit masquée, le conseil des personnes déléguées a voté une recommandation à l'effet de suivre l'instruction annuelle. C'est-à-dire, **d'inscrire la note de l'élève en lien avec le programme dans lequel il est inscrit et que ce résultat soit inclus dans la moyenne.**

## À LA COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

La Commission scolaire des Premières-Seigneuries suivra cette orientation. En effet, lors des dernières discussions en CPC, ceci nous a été confirmé par la direction générale. De plus, il ne sera pas nécessaire pour les enseignantes et enseignants de joindre un document au bulletin. Les cases prévues pour les commentaires pourront être utilisées afin d'informer les parents des progrès de leur enfant.

## À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE

Du côté de la Commission scolaire de la Capitale, comme il y a déjà eu un changement d'orientation au cours de la première étape, les services éducatifs sont peu enclins à effectuer un autre changement de cap. Il faut se rappeler que la première

orientation respectait l'instruction annuelle. Le revirement de situation a été causé par l'intervention des directions qui, disant parler au nom de leurs enseignantes et enseignants, demandaient qu'on retire les élèves en retard d'apprentissage de la moyenne. Pourtant, nous avons actuellement tout près de 500 signatures d'enseignantes et d'enseignants de la Commission scolaire de la Capitale qui adhèrent à la recommandation des personnes déléguées : suivre l'instruction annuelle.

## LE DROIT DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Il est important de se rappeler que malgré ce que les commissions scolaires et les directions d'écoles peuvent vouloir, le MELS donne le droit à chaque enseignante ou enseignant d'inscrire le résultat réel de tous ces élèves. Nous pouvons donc faire reconnaître ce droit en l'utilisant.

Bien sûr, nous sommes conscients que la véritable problématique, la plus importante, n'est pas celle de l'évaluation, mais bien qu'on réponde aux besoins des élèves en retard d'apprentissage. La finalité de tout cela est de faire reconnaître l'existence de ces élèves, qu'on cesse de nier leurs besoins et que de véritables solutions soient proposées pour favoriser leur réussite.

**Parce que la réalité des élèves intégrés  
ayant des difficultés d'apprentissage  
ne doit plus être cachée :**

**les enseignantes et enseignants  
inscriront le résultat réel de tous leurs élèves  
sur leur bulletin**

**POUR QUE DE VÉRITABLES SOLUTIONS  
SOIENT PROPOSÉES !**

*Annie-Christine Tardif,  
vice-présidente*



# TRAITEMENT

ÉCHELONS	A COMPTER DU 141 <sup>e</sup> JOUR DE TRAVAIL DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011 (EN VIGUEUR ACTUELLEMENT)	A COMPTER DU 141 <sup>e</sup> JOUR DE TRAVAIL DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012	A COMPTER DU 141 <sup>e</sup> JOUR DE TRAVAIL DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013	A COMPTER DU 141 <sup>e</sup> JOUR DE TRAVAIL DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014
1	36 929	37 298	37 951	38 710
2	38 499	38 884	39 564	40 355
3	40 136	40 537	41 246	42 071
4	41 841	42 259	42 999	43 859
5	43 621	44 057	44 828	45 725
6	45 475	45 930	46 734	47 669
7	47 408	47 882	48 720	49 694
8	49 424	49 918	50 792	51 808
9	51 525	52 040	52 951	54 010
10	53 715	54 252	55 201	56 305
11	55 999	56 559	57 549	58 700
12	58 380	58 964	59 996	61 196
13	60 861	61 470	62 546	63 797
14	63 448	64 082	65 203	66 507
15	66 145	66 806	67 975	69 335
16	68 957	69 647	70 866	72 283
17	71 889	72 608	73 879	75 357

L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de :

- 2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans
- 4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans
- 6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans ou plus sans doctorat de 3<sup>e</sup> cycle
- 8 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans ou plus avec doctorat de 3<sup>e</sup> cycle

ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT À LA LEÇON				
	16 ANS	17 ANS	18 ANS	19 ANS
<b>A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JOUR DE TRAVAIL 2011-2012</b>				
Période de 60 minutes	48,19 \$	53,52 \$	57,94 \$	63,17 \$
Période de 75 minutes	80,32 \$	89,20 \$	96,61 \$	105,28 \$
<b>A COMPTER DU 141<sup>e</sup> JOUR DE TRAVAIL 2011-2012</b>				
Période de 60 minutes	48,67 \$	54,06 \$	58,52 \$	63,80 \$
Période de 75 minutes	81,12 \$	90,10 \$	97,53 \$	106,33 \$



SUPPLÉANTE OU SUPPLÉANT OCCASIONNEL			
DURÉE DE REMPLACEMENT DANS UNE JOURNÉE			
60 MINUTES OU MOINS	61 À 150 MINUTES	151 A 210 MINUTES	PLUS DE 210 MINUTES
36,92 \$ *	92,30 \$ *	129,22 \$ *	184,60 \$ *
37,29 \$ **	93,23 \$ **	130,52 \$ **	186,45 \$ **

ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT À TAUX HORAIRE (FP-ADULTES)
48,19 \$ * / 48,67 \$ **

SUPPLÉANTE OU SUPPLÉANT OCCASIONNEL - SECONDAIRE		
1 période de 75 minutes	55,38 \$ *	55,94 \$ **
2 périodes de 75 minutes	110,76 \$ *	111,88 \$ **
3 périodes et plus	184,60 \$ *	186,45 \$ **



\* À compter du 1<sup>er</sup> jour de travail de l'année scolaire 2011-2012

\*\* À compter du 141<sup>e</sup> jour de travail de 2011-2012 (augmentation de 0,75 %)

Parce que la réalité des élèves intégrés  
ayant des difficultés d'apprentissage  
ne doit plus être cachée :

les enseignantes et enseignants  
inscriront  
le résultat réel de tous leurs élèves  
sur leur bulletin

POUR QUE DE VÉRITABLES SOLUTIONS  
SOIENT PROPOSÉES !

**CHANGEMENT D'ADRESSE ?** AVISEZ-NOUS !

Contactez Marie Savard au 418-622-8383 ou par courriel : [msavard@serq.qc.ca](mailto:msavard@serq.qc.ca)



# CONGRÈS CSQ

Du 26 au 29 juin 2012 se tiendra à Québec le congrès de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). En plus d'élire les membres du conseil exécutif, cet événement syndical permet aux membres d'intervenir, de proposer et de voter sur des recommandations qui gouverneront la CSQ pour les trois prochaines années.

## LES THÈMES ABORDÉS :

- le rôle de l'État à l'égard des services publics et du bien commun
- les choix économiques
- l'identité nationale (langue, culture, histoire et laïcité)
- le renouveau syndical à la CSQ

Les coûts sont assumés par le SERQ (inscription, transport, repas et frais de garde).

De plus, un camp de vacances pour les enfants est offert au frais du SERQ. Outre la participation au Congrès, trois rencontres préparatoires sont prévues. Une journée de libération pourra être utilisée au cours de l'année 2012-2013.

Nous vous invitons à faire partie de la délégation du SERQ (34 places disponibles) en retournant par télécopie le coupon ci-dessous dûment complété ou encore en téléphonant au :

418-622-8383.

(Demandez Thérèse Côté)

*Denis Simard, président*



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

CONGRÈS CSQ - 26 AU 29 JUIN 2012

COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

NOM : \_\_\_\_\_

ÉCOLE : \_\_\_\_\_ TEL : \_\_\_\_\_

ADRESSE PERSONNELLE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ TEL résidence : \_\_\_\_\_

Adresse électronique personnelle (autre que celle de la commission scolaire) : \_\_\_\_\_

CA  CD  Comité du SERQ  → Spécifiez : \_\_\_\_\_

⇒ SECTEUR : Préscolaire-primaire  Secondaire  Adultes  Formation professionnelle

FAIRE PARVENIR PAR TÉLÉCOPIE AU 418-622-3654 AVANT LE VENDREDI 2 MARS 2012

POUR TOUTE AUTRE INFORMATION, CONTACTEZ DENIS SIMARD (418-622-8383)

# SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

LE CONTENU DE LA  
SESSION EST TRÈS CHARGÉ

13-14 AVRIL 2012

L'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec, en collaboration avec la CSQ et votre syndicat, offre de nouveau une session de préparation à la retraite.

Cette année encore, l'invitation est lancée à la conjointe ou au conjoint du membre. Cependant, des frais non remboursables par le syndicat devront être assumés par la conjointe ou le conjoint participant.

## À QUI S'ADRESSE LA SESSION

Les membres invités à participer à la session sont celles et ceux qui prendront leur retraite au cours des cinq prochaines années.

## DATES ET LIEU DE LA SESSION

13 ET 14 AVRIL 2012

(vendredi soir et samedi)

CENTRE DES CONGRÈS DE LÉVIS

5800, RUE J.-B. MICHAUD, LÉVIS G6B 0B3

## HORAIRE

VENDREDI	18 h	INSCRIPTION
	18 h 45	OUVERTURE
	22 h 15	CONCLUSION
SAMEDI	8 h 45 à 16 h 30	

## FRAIS D'INSCRIPTION

MEMBRE (DÉFRAYÉS PAR LE SYNDICAT) : 40 \$

\* CONJOINTE OU CONJOINT : 50 \$

- Le syndicat paiera à L'AREQ les frais d'inscription des membres.
- Le syndicat remboursera les frais de déplacement et le dîner du samedi aux membres seulement.

\* Les conjointes et conjoints devront assumer leurs frais. Ces coûts seront exigibles sur place, en argent ou par chèque à l'ordre de l'AREQ.

Des informations supplémentaires seront envoyées aux gens qui se seront inscrits.

L'état de participation personnel de la CARRA étant une pièce indispensable pour une meilleure compréhension de son dossier, il serait pertinent d'avoir en votre possession votre plus récent état de participation émis par la CARRA.

## COMMENT VOUS INSCRIRE



EN TÉLÉPHONANT AU 418-622-8383

D'ICI LE 30 MARS 2012

*(Demandez Claire Pelletier)*

*Richard Gauthier, conseiller syndical*